

	ENREGISTREMENT	Page : 1 / 1	
	TARIFS DE L'ACCUEIL DE JOUR	PC.AJ.AG.001.EN06	V3
		Date d'application : 01/03/2018	



ANNEXE 1 : TARIF ACCUEIL DE JOUR LE CAMPANILE

A compter du 1^{er} janvier 2021, le prix de journée est fixé à 69,12 €.

La modification annuelle du tarif résulte d'une décision des autorités de tarification (Conseil Départemental-ARS) et qui s'impose à l'établissement, fait l'objet d'une inscription modificative au règlement de fonctionnement et au présent document, portée à la connaissance de Mr ou Mme ou de son représentant légal.

Ressources mensuelles de l'Usager (1)	Aides journalières pour les GIR 1 à 4		Participation restant à la charge de l'Usager
	Conseil départemental (limité à 60j/an)	Aide au titre de l'APA (2)	
R ≤ 1500€	39,00€	24,12€	6€
R ≤ 2100€	27,00€	24,12€	18€
R ≤ 2700€	20,00€	24,12€	25€
R > 2700€	0€	24,12€	45€

(1) Si le bénéficiaire est en couple,

a. Le conjoint est à domicile, les ressources sont divisées par 1,7.

b. Le conjoint est en établissement, les ressources sont divisées par 2.

(2) L'APA est perçu un certain nombre de journées par mois dans le plan d'aides défini par le Conseil Départemental. Le nombre de journées mensuelles attribuées peut varier (5, 9, 10 ou 13).

Le règlement est effectué mensuellement à réception de la facture.